

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°86-2024-156

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2024

Sommaire

Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique / Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique

86-2024-06-14-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Claude GIRAULT, administrateur de l'État, directeur régional des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique (2 pages)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE / Cabinet

86-2024-06-18-00001 - Arrêté du 18 juin 2024 portant réquisition de professionnels de santé de la Polyclinique de Poitiers (4 pages)

Page 6

Direction régionale des Finances publiques des
Pays de la Loire et du département de la
Loire-Atlantique

86-2024-06-14-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de M.
Claude GIRAULT, administrateur de l'État,
directeur régional des Finances publiques des
Pays de la Loire et du département de la
Loire-Atlantique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE
LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature de M Claude GIRAULT ,
administrateur de l'État, directeur régional des Finances publiques
des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique,

Le Préfet de la Vienne

VU le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 19, 42, 43 et 44 ; ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 16 mai 2024 portant nomination de M Claude GIRAULT, administrateur de l'État du grade transitoire, en qualité de directeur régional des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 modifié relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

VU l'arrêté n°2024-SG-DCPPAT-018 du 11 juin 2024 du Préfet de la Vienne donnant délégation de signature à M Claude Girault, administrateur de l'État, directeur régional par intérim des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique,

SUR proposition de M Claude Girault , administrateur de l'État, directeur régional des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : SUCCESSIONS

1°) Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOUCHET, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle gestion publique, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Vienne

2°) En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Marc BOUCHET, la délégation de signature est exercée par :

M Bertrand LE TALLUDEC	Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales
Mme Soizic BLAISE	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chargée de missions
M Eric AVRIN	Inspecteur des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés

3°) En ce qui concerne les attributions visées ci-dessus, la délégation de signature conférée à Jean-Marc BOUCHET sera exercée, à défaut des fonctionnaires visés au 2°), par :

Mme Sylvie ANTCZAK	Inspectrice des Finances publiques
M Sylvain RICCI	Inspecteur des Finances publiques
Mme Sylvie COLLIER	Contrôleuse des Finances publiques
Mme Flora PANARIOUX	Contrôleuse des Finances publiques
M. Laurent GUERIN	Contrôleur des Finances publiques
M Pierre DUPUIS	Contrôleur des Finances publiques
M. Jean-Luc LE CALVEZ	Contrôleur des Finances publiques
M Frédéric RIDARD	Agent administratif principal des Finances publiques
Mme Astrid SCHMOUCHKOVITCH	Contractuelle des Finances Publiques

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Vienne

ARTICLE 3 : L'administrateur de l'État, directeur régional des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique, et les fonctionnaires subdélégués concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne

À Nantes, le 14 juin 2024

Pour le préfet de la Vienne, et par délégation,
Le Directeur Régional des Finances Publiques
des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique



Claude Girault
Administrateur de l'État

PREFECTURE de la VIENNE

86-2024-06-18-00001

Arrêté du 18 juin 2024 portant réquisition de
professionnels de santé de la Polyclinique de
Poitiers



Arrêté du 18 juin 2024
portant réquisition de professionnels de santé de la Polyclinique de Poitiers

Le préfet de la Vienne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 ;

VU le code de la Santé Publique, et notamment les articles L.3131-8, R6123-1 à R6123-32-11 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – M. Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 15 février 2022 portant nomination du préfet de la Vienne – Monsieur Jean-Marie GIRIER ;

VU l'arrêté n° 2024-SG-DCPPAT-005 en date du 4 mars 2024 donnant délégation de signature à M. Etienne BRUN-ROVET, secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;

VU le préavis de grève national des syndicats CFDT Santé Sociaux et UNSA Santé Sociaux Privé FHP en date du 31 mai 2024 pour la journée du 18 juin 2024 ;

VU le préavis de grève reçu par le directeur de la Polyclinique de Poitiers le 18 juin 2024 l'informant de la participation de professionnels de l'établissement au mouvement de grève du même jour ;

VU le courriel du 18 juin 2024 de la direction de la Polyclinique de Poitiers, informant l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine de la participation spontanée au mouvement de grève de certains professionnels de santé et de la difficulté de son établissement à assurer la continuité de l'activité ;

Considérant que la grève des professionnels de santé de l'établissement précité ne lui permet pas d'assurer le fonctionnement du service minimum des services et notamment de son service d'urgence ;

Considérant que l'arrêt de travail de l'ensemble des professionnels de santé grévistes prévus destinés à assurer le fonctionnement minimum de l'établissement précité serait de nature à créer un risque grave pour la santé publique ;

Considérant l'urgence qui s'attache à la situation et le risque d'atteinte à la sécurité des patients en l'absence de continuité de soins ;

Considérant, sur la base des éléments transmis par son directeur, l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des personnels de l'établissement ;

Considérant que la présente réquisition permet d'assurer le service minimum nécessaire à la qualité et à la sécurité des prises en charge des patients ;

Considérant qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels minimum de l'établissement précité ;

Sur proposition du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1er : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés selon les jours et horaires indiqués à l'annexe du présent arrêté

Article 2 : En cas de refus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique, la personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues par la réglementation.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de la délégation départementale de la Vienne de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, le directeur interdépartemental de la police nationale de la Vienne, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Vienne et le directeur de la Polyclinique de Poitiers, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux professionnels de santé mentionnées dans l'annexe ci-dessous.

A Poitiers, le 18 juin 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Etienne BRUN-ROVET

Annexe - Liste des personnes réquisitionnées

Service	Fonction	Personne réquisitionnée	Adresse	Début de service		Fin de service	
				Date	Heure	Date	Heure
Unité de soins continus	Infirmier	BODIN Justine	23 rue Jacques Thibault - 86000 POITIERS	18/06/2024	12h00	18/06/2024	19h45
Unité de soins continus	Aide-soignant	ROUILLON Veronique	12 rue des Courlis - 86280 SAINT BENOIT	18/06/2024	12h00	18/06/2024	19h45
Chirurgie	Infirmier	DAOUT Laurence	7 impasse des Noisetiers - 86800 SAINT JULIEN L'ARS	18/06/2024	12h00	18/06/2024	19h45
Chirurgie	Aide-soignant	JOUHANNEAU Sylviane	31 rue des Genêts - 86280 SAINT BENOIT	18/06/2024	12h00	18/06/2024	19h45
Chirurgie	Aide-soignant	TRANCHAND Carole	10 route de Thurageau - 86110 MIREBEAU	18/06/2024	12h00	18/06/2024	19h45
Chirurgie	Aide-soignant	GIRAULT Isabelle	24 rue de Pache - 86170 AVANTON	18/06/2024	12h00	18/06/2024	19h45

